Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-215600123-20260403-D20260411-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2026

Commune de BEIGNON
Département du Morbihan
Arrondissement de Vannes

Membres en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vendredi trois avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEIGNON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Sylvie HOURMAND, Maire.
Date de la convocation : 27 mars 2026

PRÉSENTS : HOURMAND Sylvie, WACQUEZ Pierre-Arnaud, LE FORT Sandra, DUVIC Vincent, Cellia BIENVENU, LARGE Patrick, BOUCHARD Olivier, CASTELLO Catherine, DELALANDE Manuella, FEUTELAIS Pierrick, GALODÉ Alexandra, GENTRIC-PÉDRONO Noëla, LABBÉ Pierrick, LANGLOIS Tony, LE CHENADEC Christophe, MALAQUIN Marion, OLIVOT Marina, TERTRAIS Fabien.
ABSENTE EXCUSÉE : MORAND Véronique (pouvoir à Sylvie HOURMAND)
Secrétaire de séance : Cellia BIENVENU

ASSOCIATION RÉGIONALE D'INFORMATION DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (ARIC) – DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL — D20260411

Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de procéder au vote à main levée. Après délibération, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation de ce référent.

Considérant que l'Association Régionale d'Information des Collectivités Territoriales (ARIC) est un organisme régional d'information-formation-documentation des élus locaux en Bretagne.
Considérant que l'ARIC fait partie, depuis décembre 1994, des organismes agréés par le Ministère de l'intérieur pour assurer la formation des élus locaux.
Considérant que l'ARIC a pour objet de permettre à toutes les personnes intéressées par les questions communales et intercommunales de compléter leur formation et leur information dans ce domaine, dans le respect du plus large pluralisme politique.

Considérant que la Commune de Beignon est, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, adhérente à l'ARIC.
Considérant qu'afin de densifier son réseau pour permettre le développement d'actions décentralisées à l'échelon des communes, des EPCI et des Pays, l'ARIC demande à la commune de nommer un référent.

Vu après appel à candidature, les candidats au poste de délégué : Sylvie HOURMAND.

Considérant que si une seule candidature a été déposée après appel à candidature, les nominations prennent effet immédiatement, après lecture par le Maire.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de :
- **Constater, qu'après appel à candidature, une seule candidate s'est présentée,**
- **Désigner Madame le Maire déléguée communale au sein de l'ARIC.**

MAIRIE DE BEIGNON 56 (MORBIHAN)

Le Maire,
Sylvie HOURMAND

La Secrétaire de séance,
Cellia BIENVENU

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.